



Engagement vis-à-vis des principes d'une action concertée contre le **SIDA** au niveau des pays

L'épidémie du SIDA constitue une crise planétaire complexe, qui continue d'empirer. Mais en même temps, le monde réagit de manière plus efficace que jamais auparavant. Les ripostes nationales sont plus amples et plus fortes, et ont amélioré l'accès aux ressources financières et aux produits.

Nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, réunis avec des responsables nationaux qui luttent contre la propagation du SIDA, réaffirmons que nous nous engageons fermement et à long terme à soutenir les ripostes nationales au SIDA. Nous souscrivons aux «trois principes», principes directeurs d'une action concertée contre le SIDA au niveau des pays, dans le but d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace et la plus judicieuse, et de veiller à une action rapide et à une gestion axée sur les résultats. Ces principes, décrits en détails dans les documents de séance¹ – sont les suivants :

- Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
- Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.
- Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.

Ces «trois principes» ne sont pas des modèles de normes applicables à l'échelon mondial. Nous reconnaissons que leur application nécessitera des ajustements compte tenu des situations et des institutions particulières à chaque pays, et nous nous engageons à augmenter au maximum leur mise en œuvre au moyen d'un processus qui rassemble toutes les parties prenantes.

En qualité de donateurs, nous disposons d'une variété de points forts respectifs qui nous permettent d'intervenir à divers niveaux pour soutenir efficacement l'action contre le SIDA, tels que concentrer nos efforts sur le caractère d'urgence de la crise déclenchée par le SIDA, ou intégrer pleinement le SIDA au sein d'une plus large conception du développement. Ces «trois principes» impliquent une reconnaissance mutuelle de ces différentes méthodes et tentent de les rendre complémentaires dans le cadre d'une riposte au SIDA lancée par les pays et capable d'obtenir des résultats et de les faire durer dans le temps. Ces principes sont tout à fait compatibles avec la Déclaration de Rome du 25 février 2003 sur l'harmonisation et les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs².

Par ces principes, nous reconnaissons tous l'urgente nécessité de lutter contre le SIDA par une action exceptionnelle reposant sur l'adhésion de toutes les parties prenantes de la nation et sur une définition précise des responsabilités³.

Sur la base de ces «trois principes», les organismes bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux à Washington en avril 2004, conviennent de prendre les mesures suivantes pour mettre en œuvre ces principes préconisant une action concertée contre le SIDA à l'échelon du pays :

¹ Document de séance 1 : « Les trois principes » directeurs

² Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD : harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité

³ Document de séance 2 : Rapport sur le processus de consultation : préciser le domaine commun des « trois principes »

I - Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.

1. En coordination avec les autorités nationales, entreprendre avec d'autres parties prenantes l'examen et le renforcement des plans d'action nationaux contre le SIDA, en procédant à leur mise à jour lorsque c'est nécessaire et à l'ajustement des programmes et des projets.
2. Concevoir des évaluations et organiser des visites de programmation de manière à soutenir les plans d'actions nationaux contre le SIDA, les effectuer en collaboration avec les partenaires si possible, veiller à inclure toutes les parties prenantes au niveau national et utiliser au maximum les aptitudes et compétences nationales.
3. Engager avec les parties prenantes de la nation le dialogue sur une politique générale pragmatique afin d'analyser et de surmonter les obstacles à une riposte efficace au SIDA, de manière à instaurer un environnement politique favorable dans des domaines comme la politique macroéconomique et les mesures relatives aux ressources humaines.
4. Prendre part avec d'autres parties prenantes à la coordination de stratégies complémentaires entre une action élargie contre le SIDA et le soutien du secteur de la santé, tout en développant au maximum les synergies, en élargissant les possibilités d'accès aux services et de prestations, et en coordonnant l'assistance technique dans toute la mesure du possible.

II - Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.

1. Encourager à l'échelon des pays l'examen exhaustif des organismes de coordination existants s'agissant du SIDA, afin de parvenir à un consensus sur un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA bénéficiant d'un large soutien et comportant des caractéristiques et des fonctions compatibles avec les principes directeurs énoncés dans les « trois principes », notamment ses liens avec les autres partenariats, les accords de financement et les institutions.
2. Apporter une contribution aux travaux de l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA afin de fixer les priorités et d'en suivre l'accomplissement de manière complète, exhaustive et transparente.
3. Favoriser la tenue de larges lieux de dialogue pour les partenaires au cours desquels toutes les parties prenantes, notamment les ONG et les personnes vivant avec le SIDA, peuvent faire parvenir des recommandations de politique générale et sur les programmes à l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA.

III - Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon du pays.

1. Soutenir les efforts engagés par les pays pour établir un système unique et fonctionnel de suivi et d'évaluation au niveau du pays, qui relie diverses séries de données et les efforts d'analyse dans le but de répondre aux besoins des donateurs ainsi que des responsables de la mise en œuvre des programmes.
2. Aider les institutions nationales à suivre, contrôler et évaluer les résultats des programmes, et apporter une contribution au dialogue concernant la politique à mener en matière de SIDA.
3. Examiner les programmes de certains organismes particuliers afin d'harmoniser les indicateurs de suivi et d'évaluation avec les indicateurs universellement admis s'agissant du VIH et adaptés par le système national de manière à réduire au minimum la charge supplémentaire de gestion et de rédaction de rapports pesant sur des moyens nationaux déjà fortement sollicités.

Action complémentaire

La nature dynamique et exceptionnelle de la crise due au VIH/SIDA exige une riposte impliquant une adaptation et une application des trois principes directeurs spécifiques à chaque pays, une procédure de suivi et des mesures de soutien, la solution des problèmes et l'assimilation des connaissances.

Nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux, avons pris l'engagement de répondre ensemble aux divers besoins et à assumer divers rôles afin de soutenir le programme des trois principes au niveau des pays, selon ce que demandera l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA, et sur la base de nos points forts respectifs.

En outre, nous affirmons et soutenons le rôle de l'ONUSIDA au niveau des pays en tant que modérateur et médiateur entre les parties prenantes dans le cadre des processus dirigés par les pays pour assurer le suivi de ces engagements, notamment suivre les progrès réalisés à l'échelon national dans la mise en œuvre des « trois principes », et contribuer à l'intégration de l'évaluation de l'efficacité des dispositions de coordination et l'application des « trois principes » dans les rapports nationaux existants.

Nous recommandons également que l'ONUSIDA établisse un rapport annuel et facilite le dialogue de politique pragmatique au sujet des progrès réalisés dans le domaine des trois principes visant une action concertée contre le SIDA au niveau des pays, et des questions découlant de la mise en œuvre et de la coordination des programmes relatifs aux pays ;

A l'échelon international, nous, organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux réunis avec des responsables nationaux, prenons note de la nécessité d'approfondir le dialogue avec les organisations internationales et les institutions financières, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, pour ce qui concerne les moyens qui permettraient de relier efficacement une riposte durable au SIDA aux grands axes de la réduction de la pauvreté et aux procédures d'harmonisation générale de l'aide.